



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pénurie d'effectifs au sein des services d'inspection du travail en France

Question écrite n° 6509

Texte de la question

Mme Marie Mesmeur alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la pénurie d'effectifs au sein des services d'inspection du travail en France, une situation aux conséquences préoccupantes. Depuis la réforme initiée par le décret du 20 mars 2014, qui visait notamment à faire évoluer les agents de contrôle du grade B au grade A, les effectifs se sont progressivement réduits. Cette fragilisation s'est aggravée avec les réformes successives, au point qu'aujourd'hui, les syndicats tirent la sonnette d'alarme. Les chiffres confirment cette tendance inquiétante. La Confédération générale du travail alerte : 296 sections d'inspection seraient vacantes et seuls 19 départements disposent d'effectifs complets, tandis que 32 affichent plus de 10 % de postes vacants. De plus, selon la Cour des comptes dans un rapport de 2020, la baisse des effectifs est manifeste et mise en avant dans les conclusions générales. Le rapport flash sur les effectifs du SIT au 31 décembre 2024 indique qu'entre 2017 et mars 2020, le nombre d'agents de contrôle (hors responsables d'unité) est passé de 1 950 à 1 784 à l'échelle nationale. Ainsi, l'État lui-même confirme cette tendance à travers ses différents rapports. Le département d'Ille-et-Vilaine, où se situe la circonscription de Mme la députée, n'est pas épargné. Entre 2015 et 2022, le nombre de salariés est passé de 313 733 à 388 453. Or le nombre d'inspecteurs n'évolue pas en proportion de cette progression - bien au contraire. Il semble que le département ne respecte pas la recommandation du Bureau international du travail, qui préconise un agent pour 1 000 salariés sur le territoire. Il manquerait 5 postes d'agents de contrôle par rapport aux 34 existants. Derrière ces chiffres se trouvent des entreprises, des salariés, des associations et des usagers, potentiellement privés d'un service public essentiel, garant du respect du droit du travail. Il est donc primordial de le préserver et de lui allouer les effectifs nécessaires à son bon fonctionnement. Or les 179 inspecteurs du travail actuellement en formation, qui ne rejoindront les services qu'à l'été 2025, ne suffiront pas à résoudre un problème dénoncé de manière récurrente depuis des années et évoqué de manière sommaire par cette question écrite. Face à cette situation critique, qui est pointée à la fois par l'État et les organisations représentatives, elle lui demande quelles mesures concrètes seront prises pour pallier le manque d'effectifs et préserver la mission fondamentale de l'inspection du travail.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Mesmeur](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6509

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail et emploi](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2025](#), page 3236